



Y a-t-il un capitaine à la barre ?

« *La porte du rédacteur en chef est toujours ouverte !* » C'est la devise de la direction à Amiens. Très bien, mais ce serait mieux si le bureau n'était pas si souvent vide.

Pour lui, le télétravail, c'est quand il veut ! Il n'a pas besoin de l'autorisation de son supérieur, ni même de prévenir ses collègues : pas de mention au planning, on le découvre le matin même. Une belle vision du management de proximité... à distance. Comment la direction régionale a-t-elle pu tolérer cette pratique ?

En 2026, on franchit un nouveau cap : la direction régionale accepte que le rédacteur en chef s'absente pendant près de la moitié de la campagne des élections municipales, pour être détaché sur les JO d'hiver. Pourquoi s'embêter avec l'actualité politique de sa région quand on peut aller s'occuper d'un événement sportif international ? À ce désintérêt pour la région s'ajoute une certaine désinvolture vis-à-vis des équipes : il annonce son départ quelques jours avant, par un simple mail. Les équipes se sentent délaissées et peu considérées.

Et pour le détail du dispositif de couverture de la campagne et des soirées électorales que les équipes attendent depuis de nombreuses semaines : un mail encore une fois ! Pas de nouvelles depuis la réunion de rédaction du 17 décembre qui n'a rassemblé qu'une poignée de personnes... Et pour cause, elle avait lieu à 14h, quand les équipes sont en tournage. Depuis, pas d'échange, pas de débat éditorial, un simple mail et ciao, on se revoit après les JO.

La direction régionale se félicite que la direction des Sports fasse confiance à notre rédacteur en chef. Peut-être devrait-elle plutôt s'interroger sur la confiance des salariés picards, qu'il perd chaque jour un peu plus.

Le titre de rédacteur en chef n'est pas une simple ligne sur un organigramme, c'est un poste crucial pour une rédaction. Toute rédaction attend légitimement de son rédacteur en chef une implication pleine et entière au quotidien notamment lors des moments forts de l'actualité. Quand la direction régionale va-t-elle réaliser qu'il faut un capitaine à la barre ?

Amiens, le 30 janvier 2026